

4072 859 1998

**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT SOCIAL POUR LA  
LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**

***Rapport de la Commission "Femmes" sur le diagnostic de  
la situation du secteur Femme***

**Coordonnateur :** Khardiata Lô NDIAYE / PCSF / MFEF

**Membres :** Sira SECK, Direction de la planification  
Ousmane KA, B C T / MFEF  
Mbaye SENE, Direction de l'Action Sociale  
Yara Abdel Hamid, Enda Graf  
Bineta GUEYE, CONGAD

P L A N

:-

I - CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE DU SECTEUR FEMME

II - PROFIL DE LA FEMME SENEGALAISE

III - POLITIQUES ET STRATEGIES EN COURS

IV - CADRE INSTITUTIONNEL

V - ATOUTS ET CONTRAINTES

## I - CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE DU SECTEUR FEMME

L'évolution de la situation économique et sociale du Sénégal est marquée depuis le début des années 80 par une succession de plans et programmes d'ajustement structurels de court terme et de mesures d'urgence qui, visant le rétablissement des grands équilibres macro-économiques, ont érodé le pouvoir d'achat et les revenus des ménages et fortement compromis les programmes de développement notamment ceux ayant un effet direct sur les conditions de vie des femmes.

Selon les résultats de l'enquête sur les priorités réalisée en 1992 et 1993, 32% des ménages sénégalais vivent en dessous du seuil de pauvreté fixé à 3.324 FCFA par habitant et par mois. La majorité des pauvres réside en milieu rural et périurbain.

Les femmes qui représentent 52% de la population estimée à 8 347 000 habitants sont avec les enfants et les jeunes, les couches de la population les plus touchées par la pauvreté. Malgré la volonté politique réelle et les progrès incontestables enregistrés depuis 1975, le constat est que **" la femme sénégalaise, plus que l'homme, fait l'objet d'une discrimination aiguë dans l'exercice de ses activités économiques, sociales et politiques "**

Leur contribution à l'économie nationale quoique reconnue, demeure largement sous-valorisée et peu prise en compte dans les statistiques nationales. Le faible pouvoir économique va de pair avec une sous représentation des femmes dans toutes les instances de prise de décision.

Les acquis sont certes nombreux: l'adoption d'un Code de la famille en 1972, la création d'un Secrétariat d'Etat chargé de la promotion féminine dès 1978, l'organisation des femmes en groupements et associations et la mise en oeuvre de projets et programmes variés axés sur l'allégement des tâches domestiques, l'accès à la technologie, l'alphabétisation fonctionnelle, l'accès au crédit, etc.

Au niveau international, le Sénégal a ratifié la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), s'engageant ainsi à promouvoir l'égalité des sexes et à protéger les droits des femmes.

Toutefois, l'existence de nombreuses contraintes liées à la pauvreté, à l'analphabétisme, aux difficultés d'accès aux services sociaux de base, au manque d'information ainsi qu'aux pesanteurs sociales et culturelles affecte la capacité des femmes à participer efficacement aux activités économiques et politiques du pays, réduit leurs aptitudes et leur pouvoir de décision. ~~Les femmes demeurant encore~~

L'éducation préscolaire est le seul niveau où le nombre de filles est légèrement supérieur à celui des garçons ( 50.6% en 1996). Le taux de scolarisation était de 55% pour les filles contre 64% pour les garçons en 1995/96. Les résultats encourageants enregistrés au cours de ces dernières années grâce aux programmes de soutien à scolarisation des filles et d'alphabétisation initiés par le gouvernement sont encore fragiles.

Dans tous les niveaux d'enseignement, les filles sont sous représentées par rapport aux garçons: 44.5% dans l'élémentaire, 35.8% dans le secondaire et 25.5% dans le supérieur, 23.8% dans la formation professionnelle.

Cette situation s'explique par un faible accès et un taux de déperditions scolaires élevés dus aux redoublements et aux exclusions, aux abandons liés aux mariages et grossesses précoces ainsi qu'à l'éloignement des structures, au coût élevé du matériel didactique, à l'insuffisance des infrastructures et des équipements et à la paupérisation grandissante des familles qui poussent les filles de plus en plus tôt dans la sphère productive.

### 3 - Santé

La complexité et la multiplicité des problèmes de santé de la femme liées à la précarité de leurs conditions de vie, le volume de travail, les grossesses rapprochées constituent des contraintes majeures qui pèsent sur leur productivité dans le travail et la qualité de leur vie.

L'état de santé des femmes demeure préoccupant en raison: de la faible disponibilité et de la qualité des services, de la persistance de certains comportements socioculturels néfastes et de la précarité des conditions de vie. Le paludisme continue d'être la première cause de décès des femmes. Les taux de mortalité maternelle demeurent élevés (510 décès pour 100.000 naissances) malgré les multiples efforts réalisés ces dernières années par l'Etat et ses partenaires.

La couverture en personnel et services est insuffisante. On compte en moyenne une sage femme pour 2 844 femmes en âge de reproduction, un centre de santé pour 155.000 habitants et un poste de santé pour 11.000 h. La distance entre deux structures est de 30 km en milieu rural contre 1 à 5 km en milieu urbain.

En outre, de plus en plus d'adolescentes font face aux conséquences désastreuses des grossesses non désirées et des avortements clandestins. Les besoins en santé des femmes du troisième âge sont peu pris en compte. Beaucoup de femmes travailleuses de l'industrie font face à des risques pouvant avoir des conséquences néfastes sur leur santé reproductive.

Certaines pratiques socioculturelles et la situation de pauvreté des familles ont une influence négative sur la santé des femmes. Il s'agit entre autres des accouchements à domicile non assistés, de la faible fréquentation des services de consultations pré et post natales, de la pratique des mariages précoces et de l'excision qui sont aussi entretenus pour des raisons économiques.

Le pouvoir de décision des femmes sur la santé est limité au niveau domestique où son statut ne l'autorise pas souvent à prendre les décisions concernant sa santé reproductive comme au niveau de la gestion des structures et programmes de santé. Leur forte contribution financière au fonctionnement des comités de santé au niveau communautaire n'a pas eu pour conséquence une représentation équivalente dans les instances de décision ni une participation effective à l'élaboration des politiques et programmes de ce secteur.

L'analyse de la situation montre que jusqu'à une période récente, les programmes de santé destinés aux femmes se limitaient à la santé maternelle et à la planification familiale en privilégiant une approche centrée sur le couple mère-enfant.

Depuis la Conférence du Caire, la communauté internationale s'est accordée sur la nécessité de prendre en considération les problèmes de santé des femmes toute leur vie durant et pas seulement pendant leur vie féconde.

La nouvelle politique de santé s'inscrit dans ces orientations et vise à accroître une prise en charge plus effective de la santé par la communauté à travers l'accès des femmes à des soins de santé de qualité au moindre coût prenant en compte la totalité de leurs besoins durant les différentes étapes de leur vie.

#### **4 - Situation socio-économique**

Les femmes sont présentes dans tous les secteurs de la production : agriculture, élevage, pêche, petit commerce, industrie, artisanat et services. Elle représentent 39% de la population active totale. Malgré l'avantage du nombre, l'essentiel du travail féminin est considéré comme ayant une faible valeur économique et n'est pas comptabilisé dans les grands agrégats.

**En milieu rural, 68%** de la force de travail des femmes est investie dans l'agriculture. Les femmes assurent 70% de la production vivrière et elles sont responsables de toute la chaîne alimentaire depuis la production jusqu'à la consommation ce qui les rend incontournables dans toutes les stratégies de sécurité alimentaire. Toutefois, leur potentiel productif est peu valorisé en raison de leurs difficultés d'accès aux ressources productives (terres, capitaux, infrastructures et technologies) et aux services de base (éducation, santé et

emploi) permettant d'accroître la croissance économique et d'améliorer leur bien-être et celui de leurs familles.

Dans la **production**, les femmes sont cantonnées dans la production vivrière, en grande partie autoconsommée et donc non rémunérée et n'ont pas de contrôle sur les revenus provenant des cultures de rente. Elles sont rarement chefs d'exploitation du fait des règles traditionnelles régissant l'affectation des biens fonciers. Dans l'élevage, elles sont rarement propriétaires de gros bétail et s'adonnent à l'élevage de petits ruminants et de la volaille ainsi qu'à la commercialisation de produits laitiers. Enfin, les femmes jouent également un rôle particulièrement important dans la vente et la transformation artisanale du poisson où elles traitent annuellement 70 à 90.000 tonnes de produits.

**En milieu urbain**, le secteur moderne n'accueille que 7,6% de femmes. Elles occupent 15% des emplois dans le secteur public et 4% dans le privé. Moins scolarisées et moins formées, les femmes sont moins compétitives sur le marché du travail et se retrouvent le plus souvent dans les catégories professionnelles peu spécialisées où elles occupent le plus souvent des postes subalternes.

La grande majorité des femmes travailleuses exercent dans le commerce et les services avec une forte concentration dans le secteur informel où elles occupent des emplois qui leur sont traditionnellement réservés: petite confection, restauration, etc. Les revenus tirés de ces activités sont relativement modestes et ne dépassent pas le stade de la survie.

La crise économique qui affecte le secteur moderne et les conséquences de l'ajustement structurel sur l'emploi contribuent à faire refluer les hommes vers le secteur informel où ils viennent concurrencer les femmes, voire les écarter lorsque l'activité se révèle rentable.

Les femmes sont marginalisées des projets économiques d'envergure qui, en ne prenant pas en considération leur situation spécifique, reproduisent les inégalités qui les désavantagent. Certaines innovations technologiques peuvent également avoir des effets pervers sur les femmes. Par exemple, l'introduction des moissonneuses batteuses dans la vallée du fleuve a eu pour conséquence l'appauvrissement des femmes occupées auparavant par la récolte et les activités post récolte ( vannage, battage etc.)

La faible présence des femmes dans les activités rentables est liée: au déficit en formation technique et en gestion; au manque d'informations sur les potentialités des différents secteurs; à l'accès difficile au crédit ou simplement, aux préjugés qui s'attachent à leur statut.

La reconnaissance des droits économiques des femmes implique donc que leurs multiples rôles comme productrices dans divers secteurs de l'économie (agriculture, gestion des ressources naturelles, commerce, entrepreneuriat,...) soit valorisé et que l'accès aux ressources matérielles et financières que sont la terre, le crédit, les équipements, les technologies, la formation etc. leur soit facilité.

## **5 - Participation aux structures de décisions**

Les informations chiffrées sur la représentation des femmes au pouvoir de décision traduisent la faiblesse de leur représentation.

La situation était la suivante en 1996:

Ministres : 3 femmes sur 33

Parlementaires de la législation : 12 femmes sur 120

Conseillers municipaux et ruraux : 779 femmes sur 90 828

Chefs de village : 1 femme sur 13.000

Maire : 2 femmes sur

Magistrat : 27 femmes sur 218

Président conseil ruraux : 1 femme

Les dernières élections organisées dans le cadre de la régionalisation ont permis des progrès substantiels dans la représentation des femmes au sein des conseils ruraux, communaux et régionaux.

## **6 - Les femmes dans des situations particulièrement difficiles**

Les contraintes identifiées à tous les niveaux et dans tous les domaines de la vie des femmes en général, touchent plus durement celles en "situations particulières". Cette catégorie regroupe toutes les femmes en situation de détresse économique, physique et morale: femmes et fillettes réfugiées, déplacées, rapatriées; mendiante; prostituées et victimes d'exploitation sexuelle, pauvres et exploitées dans leur travail; détenues; veuves sans soutien avec des enfants mineurs en charge; femmes du 3ème âge.

### **a) Les prostituées et les victimes d'exploitation sexuelle**

La crise économique et le relâchement du tissu social ont eu pour effets de renforcer la prostitution et de lui donner des formes jusque là insoupçonnées. Selon une étude des services de prévention des MST/SIDA de Dakar, la cause de la prostitution serait pour 80% d'ordre économique.

On constate actuellement une recrudescence de la prostitution des mineures. Les formes clandestines de plus en plus développées par les adolescents et les

femmes pauvres comme stratégies de survie, font de la prostitution un métier à hauts risques (propagation du VIH et des MST, etc.). 1200 détentrices de cartes sanitaires ont été dénombrées en 1995 contre 900 en 1994 dans la région de Dakar. Le même service a estimé à 16.000 le nombre de prostituées clandestines pour la région de Dakar.

### **b) Les femmes et jeunes filles pauvres travailleuses**

Il s'agit des domestiques, laveuses, pileuses de mil, journalières des industries, ouvrières agricoles toutes impliquées dans l'économie populaire rurale et urbaine. Ces travailleuses ont en commun la précarité de leur occupation et de leur revenu. Elles ne jouissent généralement pas de protection sociale et sont aussi victimes de beaucoup d'abus.

S'agissant plus particulièrement des jeunes filles domestiques, l'enquête méthodologique sur le travail des enfants au Sénégal réalisée en 1993 par la Direction de la Prévision et de la Statistique, le BIT et l'UNICEF, estime leur nombre à 33.731.

Leur travail est principalement lié à la saisonnalité des activités agricoles au Sénégal qui pousse nombre d'entre elles à l'exode. Cet exode répond au besoin de leur milieu familial de disposer du numéraire et de l'exigence de se préparer au mariage. Les plus grandes zones pourvoyeuses de main-d'oeuvre infantile domestique sont les régions de Ziguinchor, Fatick et Thiès. L'étude réalisée en 1993 par l'ONG ENDA, montre qu'environ 14% de la population totale des domestiques est âgée de 9 à 15 ans. Cette main-d'oeuvre infantile est faiblement rémunérée à cause entre autres du contexte économique difficile en milieu urbain.

### **c) Les femmes pauvres chefs de Ménage**

Selon l'enquête sur les priorités de 1991, 18% des ménages pauvres sénégalais sont tenus par des femmes. Ces femmes chefs de ménage sont essentiellement constituées de veuves sans pension ou avec des pensions modestes ou de femmes abandonnées ou divorcées sans soutien, ayant toutes en charges des enfants mineurs ou de jeunes adultes sans emploi.

Par delà les difficultés de survie, les problèmes auxquels ces familles sont confrontées sont : l'analphabétisme, la non scolarisation ou le faible niveau d'instruction des enfants, la précarité de l'état sanitaire, un environnement défavorable, toutes choses qui concourent à les maintenir dans un état de dépendance permanente.



Le projet lancé en 1992 a touché 223 groupements féminins choisis dans les régions de Saint- Louis, Louga, Fatick, Kaolack et Ziguinchor parmi ceux qui n'ont jamais bénéficié d'un appui extérieur et qui font preuve d'initiatives propres. Après quatre années d'exécution (1992- 1996), le projet a enregistré de nombreuses réalisations concernant l'alphabétisation, l'accès à la technologie, l'extension du réseau de cases-foyers et l'IEC qui justifient l'engagement du Gouvernement et de ses partenaires à rechercher les moyens nécessaires pour la mise en oeuvre d'une deuxième phase.

**L'alphabétisation fonctionnelle** a été la porte d'entrée et le support de toutes les activités de la composante. Elle était articulée autour de **quatre modules** de formation intéressant la vie des femmes: organisation, gestion, santé de la mère et de l'enfant/ PF et législation et environnement.

Sur le plan qualitatif, l'alphabétisation fonctionnelle a permis aux femmes membres des comités de gestion d'accéder au message écrit en langues nationales. Tous les documents de gestion des équipements ont pu être élaborés en langues nationales et tenus régulièrement à jour par les femmes elles-mêmes. Les 446 alphabétisatrices qui pour la plupart n'ont jamais pratiqué les langues nationales encore moins l'enseignement se sentent très valorisées dans leur milieu et ont vu leur statut nettement amélioré. Leur connaissance des différentes composantes techniques du projet en font des conseillères écoutées dans leurs milieux. 8 000 manuels de lecture, écriture et calcul en Wolof, Pulaar, Séreer et Diola ont été produits et plus de 5 000 femmes analphabètes leaders des groupements féminins formées.

**Le volet technologie** a permis l'acquisition d'équipements de transformation des céréales, la formation technique de plus de 3500 femmes bénéficiaires des équipements et des meunières et opératrices, la formation de 16 mécaniciens départementaux et la réalisation d'un programme hydraulique.

L'introduction de ces technologies a permis trois résultats substantiels:

- i) les femmes qui passaient des journées entières à battre, décortiquer et moulinier les céréales ont été allégées des tâches rudes et contraignantes qui leur ôtaient toute possibilité de s'occuper correctement de leurs enfants ou de mener des activités génératrices de revenus;
- ii) la gestion des équipements a été améliorée. Par le passé, certains équipements ont connu un fonctionnement défectueux du fait d'une mauvaise formation des gérantes, de l'exclusion des femmes dans la gestion, de la mauvaise formation des opérateurs, etc. Le projet a innové en responsabilisant les femmes dès le départ et en les dotant d'outils souples et pratiques de gestion. Sur le plan financier, les résultats n'ont pas tardé à être enregistrés un an après le démarrage effectif de l'exploitation des équipements.

- le développement de l'entrepreneuriat féminin dans le secteur de l'artisanat alimentaire

Toutes ces actions ont sans conteste favorisé le dynamisme des femmes qui ont fait preuve de grandes capacités d'auto-organisation et d'adaptation face à des conditions de vie de plus en plus difficiles.

Cependant, force est de constater que les résultats restent fragiles puisque la discrimination à leur égard continue de s'exercer dans plusieurs domaines.

L'égalité entre les hommes et les femmes constitue un facteur de développement pour la société dans son ensemble. L'application des textes rencontre des obstacles dus à la méconnaissance des droits aggravés par l'analphabétisme.

#### IV - CADRE INSTITUTIONNEL

Le dispositif institutionnel ayant en charge la promotion de la femme comprend un ensemble de mécanismes gouvernementaux et non gouvernementaux d'exécution et de concertation dont les premiers ont été mis en place au cours des années 1970. A l'heure actuelle, c'est le Ministère de la femme, de l'Enfant et de la Famille créé en 1991 qui a en charge l'exécution de la politique gouvernementale et la coordination des actions dans ce secteur.

Le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille comprend outre le cabinet, la Direction du Bien-Etre Familial et la Direction du Développement Communautaire. Le Ministère dispose en outre d'un Centre National d'Information et de Documentation pour la Femme et d'un Bureau de Suivi et de Coordination des projets. Le Ministère dispose aussi de services régionaux et départementaux du Développement Communautaire qui assurent la coordination des activités de base du MFEF. Les projets de femmes sont l'émanation de la base et sont étudiés d'abord au sein des comités locaux de développement (CLD), des comités départementaux de développement (CDD), des comités régionaux de développement (CRD) auxquels prennent part les représentants du MFEF, avant d'arriver au sommet pour approbation et soumission au financement.

Au niveau non gouvernemental, la consolidation du mouvement associatif né des différentes actions de promotion des femmes, a permis de mettre en place des organisations fédérées que sont :

- la Fédération des Associations Féminines du Sénégal (FAFS) créée en 1977
- la Fédération Nationale des Groupements de promotion Féminine (FNGPF) créée en 1987.
- le Réseau africain pour l'entrepreneuriat féminin, entre autres.

## V - ATOUTS ET CONTRAINTES

Le renforcement du rôle des femmes dans le développement doit s'appuyer sur un développement social équitable qui donne à tous les acteurs, les moyens de contribuer activement à la croissance économique.

Dans ce cadre il est essentiel de libérer le potentiel productif des femmes en prenant des mesures spécifiques leur donnant accès au capital, aux ressources, à la technologie, à l'assistance technique et à la formation.

L'amélioration de la situation de la femme sénégalaise qui est un objectif partagé par de larges secteurs de la société bénéficie d'atouts favorables mais est aussi entravée par des contraintes qu'il s'agira de lever dans le moyen et long terme.

### ATOUTS

On peut les résumer ainsi qu'il suit:

- environnement juridique favorable grâce à la reconnaissance du principe de l'égalité entre les hommes et les femmes, la ratification par le Sénégal de tous les textes internationaux régissant des droits des femmes et son adhésion aux recommandations des grandes conférences internationales,
- environnement social plus réceptif à l'objectif d'amélioration du statut de la femme grâce entre autres à l'élévation du niveau d'éducation et d'information de toutes les couches de la population,
- existence d'une volonté politique et appui forts au niveau le plus élevé de l'Etat,
- existence d'expériences réussies en matière d'auto-promotion féminine,
- existence de systèmes alternatifs relativement performants dans le domaine de l'accès des femmes aux ressources financières existantes: tontines, mutuelles, GIE,
- état d'esprit porté sur l'initiative,
- environnement macro-économique plus favorable et existence d'une législation souple pour l'exercice des activités économiques malgré les imperfections,
- disponibilité des partenaires au développement à soutenir les actions dirigées vers les femmes,
- dynamisme du mouvement associatif féminin.